



Arrêté du Conseil fédéral sur les transferts du crédit d'engagement LGV imputables aux aménagements Vallorbe–Frasne–Dijon et Pontarlier–Frasne

du 2 juillet 2014

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

1. La part du crédit d'engagement attribuée aux aménagements Bienne–Belfort, d'une somme de 40 millions de francs (prix de 2003), est augmentée de 3 millions de francs à prélever sur la part attribuée aux aménagements Vallorbe–Frasne–Dijon et Pontarlier–Frasne et s'élève désormais à 43 millions de francs (prix de 2003).
2. La part du crédit d'engagement attribuée aux aménagements Vallorbe–Frasne–Dijon et Pontarlier–Frasne, d'une somme de 40 millions de francs (prix de 2003), est réduite de 3 millions de francs à 37 millions de francs (prix de 2003) en faveur des aménagements Bienne–Belfort.

2 juillet 2014

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Didier Burkhalter
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

